

DEPARTEMENT DE LA LOIRE
ARRONDISSEMENT DE ROANNE
CANTON DE RENAISON
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'URFE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 février 2025

Nombre de conseillers en exercice : 27

Par suite d'une convocation en date du 21 février 2025 adressée par Monsieur Charles LABOURE, Président sortant, les membres composant le conseil communautaire du Pays d'Urfé se sont réunis au siège de la Communauté de communes à Saint Just en Chevalet, le 27 février 2025 à 20 heures conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : MEUNIER Ingrid, DUMAS Serge, LABOURE Charles, PRAS Séverine, PONCET Didier, LOIZZO Laurent, BRUEL Laurent, GOUTORBE Stéphane, CHAUX Michel, BARLERIN Emmanuelle, ROYER Jean-Paul, COMPAGNAT Michel, DAUSSY Michael, MOISSONNIER Clément, CROZET Guy, CAZORLA Dominique, MONAT Pascale, LUGNE Isabelle.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné procuration : PEURIERE Jean-Hervé, CLEMENCON Thierry, SIETTEL Thomas, VIETTI Dominique.

Absents excusés : ROUX Lorraine, ESPINASSE Patrice, PEREZ Gérard, CHABRE Michel, CHABRIER Alexandre.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Madame Séverine PRAS est désignée pour remplir cette fonction.

Objet : REFLEXION STRATEGIQUE SUR L'AVENIR DU TERRITOIRE ET ACCOMPAGNEMENT PAR L'AGENCE EPURES :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'intégration de la Communauté de communes du Pays d'Urfé au Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Roannais depuis 2023 ;

Entendu Monsieur le Président qui soumet à l'assemblée le rapport suivant :

La CCPU a la volonté d'engager une réflexion stratégique pour anticiper les évolutions du territoire et structurer les choix d'aménagement futurs ;

Cette démarche doit lui permettre de définir une approche collective pour contribuer au SCoT du Roannais, et aussi lui permettre d'explorer la pertinence d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) en identifiant les enjeux prioritaires et les outils de planification adaptés.

Pour réaliser cette prestation, EPURES propose une méthodologie fondée sur une dynamique participative impliquant les élus locaux à travers une série de quatre ateliers thématiques.

Ces ateliers seront organisés sur un temps resserré afin de garantir une continuité dans la réflexion et d'assurer une capitalisation efficace des échanges ;

La mission aboutira à la rédaction d'une note de synthèse comprenant :

- Les éléments de diagnostic du territoire ;
- L'identification et la hiérarchisation des enjeux ;

- Les actions proposées ;
- L'articulation avec le SCoT et les autres documents de planification ;

La mission de EPURES est évaluée à 32 jours d'intervention (24 jours pour les ateliers + 8 jours de préparation). Le coût d'intervention s'élève à 660€ /jour d'intervention soit un coût global de 21 120€.

Suite au débat,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le conseil Communautaire,

Par 22 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions,

Article 1 : DECIDE de retenir la proposition d'EPURES annexée à la présente délibération ;


Article 2 : AUTORISE le Président de la CCPU à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette mission ;

Article 3 : DECIDE de prévoir l'inscription des crédits nécessaires au budget 2025.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire.

Fait à Saint Just en Chevalet, le 27 février 2025

Le Président,
Charles LABOURE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS D'URFÉ
" Maison du pays d'Urfé "
42430 ST-JUST-EN-CHEVALET

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Sous-Préfecture le ...
et de la publication le ...
Fait à Saint Just en Chevalet, le ...

Le Président
Charles LABOURE

La secrétaire de séance,
Séverine PRAS



Date de transmission de l'acte: 05/03/2025

Date de reception de l'AR: 05/03/2025

042-244200820-DE_014_2025-DE

A G E D I